

Les femmes ukrainiennes en captivité : penser à leur famille les aide à survivre

Traduit avec DeepL.com (version gratuite)

Des centaines de femmes ukrainiennes sont retenues captives par la Russie. Nous avons discuté avec la responsable du bureau de Kharkiv du KHPG, Tamila Bespala, des conditions dans lesquelles les Russes détiennent les prisonnières et de l'aide dont elles ont besoin après leur retour chez elles.

Selon le directeur du Groupe de défense des droits de l'homme de Kharkiv, Evhen Zakharov, au moins 30 femmes militaires et environ trois cents femmes civiles ukrainiennes sont actuellement retenues captives par la Russie. Les avocats du Groupe de protection des droits de l'homme de Kharkiv fournissent une assistance juridique dans 127 affaires concernant des femmes, qu'il s'agisse de prisonnières (dont 72 figurent dans la base de données du KHPG) ou de celles qui sont déjà rentrées chez elles. Presque toutes celles qui ont survécu à la captivité témoignent de mauvaises conditions de détention, de coups et de tortures. En outre, nos avocats travaillent sur 108 affaires liées à des violences sexuelles en situation de conflit (CRSV), impliquant aussi bien des femmes que des hommes.

Les conclusions faisant état d'un grand nombre de violations du droit humanitaire en captivité russe sont également confirmées par des organisations internationales. Au moins 445 prisonniers de guerre ukrainiens (418 hommes et 27 femmes) et 168 civils détenus (121 hommes, 46 femmes et 1 garçon) ont été victimes de violences sexuelles liées au conflit (CRSV).

Les Russes détiennent des prisonnières ukrainiennes dans divers lieux de détention, tant sur le territoire occupé qu'en Fédération de Russie. Depuis 2014, elles ont notamment été emmenées au SIZO de Donetsk et à « Izolyatsia » [isolement cellulaire]. Au cours des premières années de l'invasion à grande échelle, de nombreuses prisonnières de guerre sont passées par la colonie pénitentiaire pour femmes d'Olenivka, près de Marioupol. Des civiles des territoires occupés se sont retrouvées dans de nombreux lieux de détention non officiels – où elles ont été torturées –, d'où elles ont été soit libérées, soit emmenées plus loin, par exemple au SIZO de Belgorod, puis encore plus loin, au cœur de la Russie. De plus, à différentes périodes, des clients du KHPG se sont trouvés ou se trouvent encore dans des centres de détention provisoire à Taganrog et Valuyki, ainsi que dans des colonies pénitentiaires à Kursk, Malaya Lokna (région de Kursk), Borisoglebsk (région de Voronej), etc.

Les cas concernant des prisonniers nous parviennent par groupes, explique Tamila Bespala. — Vous prenez en charge le cas d'une militaire qui est revenue de captivité et y a été torturée. Vous commencez à rechercher des témoins du crime, et au cours de cette recherche, il s'avère que les femmes qui étaient en captivité avec elle ont également été torturées. Il est intéressant de noter que presque toutes nos clientes militaires qui ont été capturées puis libérées poursuivent leur service, souvent non plus au point zéro, mais dans des conditions plus sûres. Nous communiquons généralement avec elles en ligne, car elles sont en service quelque part, voire sur le terrain.

— Les conditions de détention des femmes diffèrent-elles de celles des hommes ?

— Les conditions de détention des femmes sont pratiquement les mêmes que celles des hommes. La seule différence, c'est que dans certains endroits — je ne dis pas partout —, on distribue encore des produits d'hygiène. Mais ce n'est pas le cas partout. Une douche, si on en a une par semaine, c'est un vrai luxe. Dans la vie de tous les jours, pour se sentir propre, une femme se lave deux fois par jour, et

en été, elle a parfois envie de se doucher encore plus souvent. Et ici — peu importe la chaleur, l'étouffement ou le froid — il faut attendre une semaine. Il est difficile de comprendre pourquoi de telles conditions sont créées.

Les femmes sont moins battues que les hommes. Mais elles le sont quand même. Lorsqu'on les emmène en promenade, les coups de matraque sont déjà monnaie courante. Certaines femmes n'en parlent même pas lors d'un entretien avec un avocat, car elles ne perçoivent plus cela comme des coups, comme de la violence ; cela fait tellement partie de leur quotidien en captivité. J'ai eu l'impression que les gardiennes traitaient parfois les prisonnières encore plus cruellement que les gardiens. En général, celles qui reviennent de captivité racontent des histoires très différentes : certaines disent qu'on leur a même donné quelque chose de riche en vitamines (une pomme une fois par mois ou un oignon).

À l'inverse, d'autres affirment que toute leur nourriture était « sans valeur nutritive ». De plus, chacun perçoit les mêmes conditions différemment. Les gens ne comprennent pas toujours que ce qui leur est arrivé constitue un crime. Ils se comparent à d'autres victimes qui ont vécu des situations bien pires. « Ça est arrivé à mon compagnon de cellule, mais moi, tout va bien ! » Pour certains, il est plus facile de ne pas parler, mais ensuite, quand on communique avec eux, ils s'ouvrent, et on entend ce genre de choses... En général, les gens n'ont souvent pas une très grande conscience juridique. Et en captivité, le sens de ses propres limites s'efface souvent, et une personne commence à percevoir trois gifles dans le dos par jour non pas comme un crime, mais comme quelque chose de banal.

— Et qu'en est-il des soins médicaux ?

— Ils peuvent prendre la tension artérielle. Et donner des pilules dont on ne sait rien. D'ailleurs, personne ne sait de quel type de pilules il s'agit, car on ne dit pas aux détenus avec quoi exactement on les traite. C'est toute l'aide médicale. J'entends souvent ce genre d'histoires : ils entrent dans une cellule, cassent une pilule en deux et la donnent à deux détenues — « Ça, c'est pour ton estomac, et ça, c'est pour ta tête. » J'ai entendu cela très souvent de la part de nombreuses clientes.

— A-t-on accès à un gynécologue ?

— S'il s'agit de colonies pénitentiaires ou de centres de détention provisoire, un gynécologue doit examiner les détenues lors de la première étape, dite « d'accueil » (dans les « chambres de torture » non officielles, bien sûr, ce n'est pas le cas). Mais je ne peux pas affirmer que la femme recevra un traitement si un problème est détecté. Lorsqu'il y a un problème, il n'est pas résolu. Il convient de noter que de nombreuses femmes voient leur cycle menstruel s'arrêter en raison du stress, des mauvaises conditions de vie et de la malnutrition. Les maladies en captivité sont les mêmes pour tout le monde : douleurs, mycoses, et, en cas de violences sexuelles, les problèmes sont plus graves...

La violence sexuelle liée aux conflits (CRSV) est une forme de violence sexiste qui comprend le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé, ainsi que toute autre forme de violence sexuelle d'une gravité comparable commise à l'encontre de femmes, d'hommes, de filles ou de garçons, qui est directement ou indirectement liée au conflit. En vertu du droit international humanitaire, la CRSV est un crime de guerre (article 8, paragraphe 2, alinéa xxii du Statut de Rome), un crime contre l'humanité (article 7, paragraphe 1, alinéa g du Statut de Rome), et peut également être considérée comme un génocide : « le fait de causer des lésions corporelles graves ou des troubles mentaux à des membres d'un groupe [...] ; le fait d'imposer des mesures visant à empêcher les naissances au sein d'un tel groupe », en vertu de l'article 6 du Statut de Rome.

— À quelle fréquence les femmes qui reviennent de captivité font-elles état de tortures et de violences sexuelles liées à la détention ?

— Beaucoup de femmes ont peut-être du mal à parler de ce qu'elles ont vécu, mais elles peuvent raconter ce qui leur est arrivé à d'autres. Tout le monde ne comprend pas que la menace de violences sexuelles, le fait de les forcer à se déshabiller devant les gardiens, relève également des violences sexuelles liées à la détention. On entend aussi parler de femmes contraintes d'avoir des rapports sexuels avec des gardiens pour améliorer tant bien que mal leurs conditions de vie, en échange de cigarettes, voire simplement de nourriture. Et cela en dit long sur les conditions de détention épouvantables.

— Quels sont les pires lieux de détention pour les femmes ?

— Sans aucun doute les lieux non officiels. C'est là que se produisent les choses les plus terribles, tant pour les femmes que pour les hommes. Je ne dis pas qu'être dans un lieu de détention officiel vous donne l'assurance que vous survivrez, que vous ne serez pas torturé ; non, on y bat et on y tue aussi, mais dans une moindre mesure. De plus, ce que j'entends à propos de l'« Izolyatsia » de Donetsk dépasse l'entendement. Quel genre de personnes à l'imagination malsaine travaillent là-bas ! Nous avons des clientes qui sont passées par l'« Izolyatsia ». La violence sexuelle dans cet endroit est tout simplement monnaie courante.

— Comment travaillez-vous avec les femmes qui reviennent de captivité après avoir subi des tortures ou des violences sexuelles liées au conflit ?

— Nous mettons tout en œuvre pour que la personne se sente à l'aise pour parler, en respectant toutes les normes. En général, ce sont des psychologues qui devraient s'occuper en premier lieu des personnes revenant de captivité — des psychologues professionnels, formés et dotés d'humanité. La sélection doit être extrêmement rigoureuse. La présence d'un psychologue aide non seulement les victimes, mais facilite également le travail des avocats, des agents des forces de l'ordre et des chargés de la documentation.

— Quelle devrait être la formation de ces spécialistes ?

— Il ne s'agit pas seulement de connaître les principes du Protocole d'Istanbul et de posséder les certificats appropriés. Une formation continue et de la pratique sont nécessaires. L'humanité et la motivation jouent un rôle important. Nous sommes confrontés à des situations diverses. Certaines de nos clientes peuvent rencontrer des problèmes dans leurs relations avec leur mari après leur captivité, tandis que d'autres peuvent souffrir d'une grave dépression, voire présenter un risque de suicide. Les problèmes sont différents, c'est pourquoi il faut des spécialistes et des approches différentes. Nous avons un psychiatre parmi notre personnel qui intervient lorsque le cas est très difficile.

— Une personne est revenue de captivité, et l'on sait qu'elle a survécu à la torture et à la violence sexuelle liée à la captivité. Vous avez même réussi à identifier les suspects. Quelle est la prochaine étape ?

— L'instruction préliminaire commence devant le tribunal. Des verdicts ont déjà été rendus. Dans les affaires où j'interviens en tant qu'avocat, cinq verdicts ont déjà été prononcés. Certes, tous par contumace. D'ailleurs, une affaire majeure concernant la chambre de torture de Kupiansk a récemment été portée devant le tribunal. Parmi les 42 victimes, on compte des femmes. Il s'agit notamment de violences sexuelles commises en situation de conflit armé. Je représenterai la plupart des victimes.

Mais sur les 18 accusés, seuls deux sont détenus en Ukraine. Les pièces du dossier ont déjà été rassemblées. Le procès se déroulera à huis clos.

— Mais les procès s'éternisent... Une personne doit répéter, encore et encore, ce qu'elle préférerait oublier.

— Oui, en effet, tout le monde n'est pas prêt à aller jusqu'au bout de toutes les procédures. Très souvent, les clients refusent de participer aux procès. Parfois, on voit tout de suite qu'une personne va vous parler maintenant, se sentir un peu mieux, puis partir ; elle ne voudra pas continuer. Parfois, l'affaire a déjà été examinée, la date de l'audience est connue, et la personne refuse de s'y rendre. Et il arrive aussi qu'à la suite du traumatisme subi, quelqu'un commence à abuser de l'alcool ou de drogues... Il est alors trop tard pour les procès. Tout cela montre une fois de plus à quel point il est nécessaire, pour les femmes qui ont subi la captivité, la torture, une réadaptation psychologique et parfois l'aide d'un psychiatre. Nous disposons de tels spécialistes, et nous travaillons toujours en tandem. Ils accompagnent les avocats lors des interrogatoires.

— Comment vivez-vous, en tant que femme, le fait de travailler sur de telles affaires — celles concernant des femmes en situation de captivité, celles liées à la violence sexuelle liée au conflit ?

— C'est mieux maintenant, même si je peux encore fondre en larmes. Si nous devons fumer avec une cliente, nous fumons. Si elle veut pleurer, nous pleurons... J'ai entendu tellement de choses que plus rien ne semble me surprendre. Mais quand même, un nouveau cas arrive, et on ne comprend pas comment des gens peuvent faire de telles choses. Personnellement, j'ai du mal à travailler sur des cas impliquant des enfants, car je suis moi-même mère. Il y a des cas où des mineurs en captivité ont été victimes d'abus sexuels. Cela a été particulièrement difficile pour moi au début de l'invasion à grande échelle. À l'époque, j'avais l'impression que mon psychisme n'y tiendrait pas : je ne pouvais ni dormir ni manger. Aujourd'hui, c'est plus facile. Le cas le plus difficile concernait un enfant de quatre ans qui a été torturé pendant l'occupation de la région de Kherson.

— Qu'est-ce qui vous a le plus marquée lorsque vous avez travaillé sur des affaires impliquant des femmes captives ?

— Il y a eu le cas d'une femme d'un âge avancé, âgée de plus de 70 ans. Elle a été détenue dans une chambre de torture pendant quatre mois pour avoir aidé les partisans. Elle leur avait effectivement donné de la nourriture. Elle a été régulièrement violée dans cette chambre de torture. Et malgré tout cela, elle n'a livré personne aux occupants. Et cela m'étonne aussi quand on demande à une femme : « Comment avez-vous tenu le coup ? Qu'est-ce qui vous a donné la force ? » Et j'entends souvent la réponse : « Les enfants ! »